

AVIS PUBLIC

LÉGALISATION DE DÉROGATIONS MINEURES

Au Règlement de zonage no 2016-341

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné:

1°- QUE le conseil municipal sera saisi, de la nature et de l'effet 2 dérogations mineures, à sa séance du 1^{er} juin 2020, qui se tiendra à compter de 19:30 heures, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 540, boul. Renault, Beauceville, soit:

1^{ière} dérogation :

À la propriété située au 80, Rang Ste-Caroline, lot 4 060 018, une demande de dérogation au règlement de zonage 2016-341 est demandée pour agrandir un garage existant, au-delà de la superficie permise pour la zone. L'agrandissement demandé portera la superficie totale à approximativement 146 % de la superficie de la résidence principale, par contre le règlement zonage autorise des garages d'une superficie maximale ne dépassant pas les 125 % de la superficie, au rez-de-chaussée de la résidence principale.

2^{ième} dérogation :

À la propriété du 772, Route du Président-Kennedy, lot 5 114 183, une demande de dérogation au règlement de zonage est demandée pour autoriser la construction d'une remise de plus de 24 m², comme inscrit au règlement de zonage, mais ne dépassant pas les 40 m².

2°- Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le Conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

3° Il est d'avis que les présentes dérogations ont été jugées prioritaires par le Conseil de la Ville en date du 11 mai 2020;

4°- Que les séances du conseil doivent se tenir à huis clos dû à l'état d'urgence sanitaire (décret 2020-004) et que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit « que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » le ministère des Affaires municipales et de l'habitation autorise, de façon exceptionnelle, toute personne à faire valoir uniquement son opinion par écrit afin que celle-ci soit soumise aux membres du Conseil pour considération.

5°- Tout intéressé est admis à faire valoir ses objections par écrit avant le 15h00 le 1^{er} juin 2020 et les faire parvenir à Madeleine Poulin, greffière, 540, boul. Renault, Beauceville, G5X 1N1, par télécopieur (418) 774-9141 ou par courriel greffe@ville.beauceville.qc.ca.

Donné à Beauceville, ce 8 mai 2020

MADELEINE POULIN, Greffière